

Quiz sur le handicap moteur

3 questions pour mieux savoir de quoi on parle

1

Combien de personnes sont en situation de handicap moteur ?

- 4 millions de personnes
- 6 millions de personnes
- 8 millions de personnes

2

Parmi eux, combien sont en fauteuil roulant ?

- 370 000 personnes
- 520 000 personnes
- 940 000 personnes

3

Quelle est la proportion de travailleurs handicapés ayant besoin d'aménagements de poste ?

- 10%
- 25%
- 50%

Réponses :

1- 8 millions de personnes sont en situation de handicap moteur.
2- 370 000 personnes ayant un handicap moteur sont en fauteuil roulant. Le handicap ne se réduit pas au fauteuil roulant.
3- 10% des travailleurs handicapés ont besoin d'aménagements de poste. Ainsi, de nombreuses personnes possèdent un handicap mais ne nécessitent pas d'adaptations dans le cadre professionnel.



Le handicap moteur

Définition :

Troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs

Certaines déficiences motrices d'origine cérébrale, ainsi que des séquelles d'un traumatisme crânien, peuvent également provoquer des difficultés à contrôler les gestes ou à s'exprimer, sans que les capacités intellectuelles soient altérées.



Exemples :

- Rhumatisme, arthrose
- Hémiplégie, tétraplégie

Quelques chiffres :

- Plus de 8 millions de français sont touchés par une déficience motrice selon des degrés différents (rhumatisme, arthrose, hémiplégie, paraplégie, tétraplégie).
- Environ 600 000 personnes sont para-, tétra- ou hémiplégiques.
- Seules 370 000 personnes utilisent un fauteuil roulant.

Conséquences possibles :

- Difficultés à se déplacer
- Difficultés à changer de position, rester dans la même position (debout ou assis)
- Difficultés à prendre et manipuler, effectuer certains gestes, porter des charges

Aménagements matériels et organisationnels possibles :

- Une personne handicapée moteur a besoin qu'on lui assure plus de facilité et de sécurité dans ses déplacements (chemin d'accès au poste de travail, salles de réunion, sanitaires, cantine...).
- Assurez-vous que la personne peut accéder sans difficulté à son bureau, à un lieu de rendez-vous.
- Assurez-vous de l'absence d'obstacle, du bon fonctionnement des ascenseurs et si possible de la disponibilité d'une place de stationnement à proximité.
- Si vous pensez que la personne a besoin d'aide, n'hésitez pas à lui poser la question et suivez ses conseils.
- Penser à certains aménagements de poste : WC adapté, télétravail, transport domicile travail, mobiliers adaptés, souris ergonomique...
- Instaurer des pauses de travail complémentaires si nécessaire
- ...

